

**COMMISSION DE SUIVI DE LA CONCESSION DE
SERVICE PUBLIC DU CAMPING DES DUNES
DESIGNATION DES MEMBRES**

Monsieur Bertrand RINGOT, rappelle au conseil municipal la délibération en date du 23 juin 2023 qui a mis en place une commission de suivi de la concession de service public portant sur l'exploitation du Camping des Dunes en application du contrat de concession approuvé par le conseil à la même date.

Le contrat comprend des clauses relatives au contrôle du délégataire notamment un pouvoir de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière du contrat ainsi que sur la qualité du service rendu aux usagers.

La commission de suivi à laquelle le concessionnaire a l'obligation d'assister, ou de se faire représenter, débat de toutes les questions concernant l'équipement et étudie toute amélioration de son fonctionnement dans un souci de concertation et d'adaptation constante du service aux attentes du public et qu'elle dispose notamment d'un pouvoir consultatif sur :

- L'organisation générale du service,
- La bonne exécution du contrat,
- Les activités développées et à développer,
- La contribution de l'équipement et du concessionnaire à la dynamique touristique de la collectivité,
- L'entretien et la maintenance des installations,
- Le renouvellement des installations et des matériels.

Aussi, il est proposé de fixer à **5**, en plus du Maire, président, ou son représentant, le nombre de membres du conseil au sein de la commission et de procéder à leur désignation en respectant le principe de représentation proportionnelle :

Les candidats sont :

- **Liste majoritaire** : Alain BOONEFAES, Laurie VERSTRAET, Sophie COUDEVYLLE, Daniel BOLLE.
- **Liste d'opposition** : Jean-Baptiste GARDES.

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Conseil Municipal convoqué le : 02 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 08 AVRIL 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame José BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany GERAERT, Conseillers Municipaux.

Démissionnaire :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

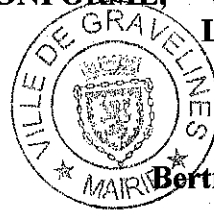
- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve le nombre de représentants du conseil au sein de la commission ;
- Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;
- Les membres du conseil municipal appelés à siéger, en plus du Maire, président, ou son représentant, sont donc : Alain BOONEFAES, Laurie VERSTRAET, Sophie COUDEVILLE, Daniel BOLLE, Jean-Baptiste GARDES ;
- **ADOpte.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 08 AVRIL 2026

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,

Christelle DENEUVILLE



Le MAIRE,

Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **10 AVR. 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **10 AVR. 2026**